



Année fortement contrainte, 2020 a mis en évidence la capacité de résilience du Sycotom mais aussi, j'en suis convaincu, le rôle essentiel du service public de traitement des déchets.

Confrontés au blocage de trois unités de valorisation énergétique, suite au mouvement de grève contre la réforme des retraites, nous avons dû prendre des mesures exceptionnelles pour poursuivre le traitement des déchets ; puis, tout au long de la crise sanitaire, nos équipes ont su se mobiliser pour garantir la qualité et la continuité d'un service public indispensable au maintien de la salubrité publique en Île-de-France. Pendant ces crises, plus que jamais, les acteurs du secteur et le grand public ont pris conscience de l'importance de notre mission et des défis que l'avenir proche nous réserve.

Un défi financier pour commencer, car nous devons assumer, au-delà du coût des grèves, celui de la réforme de la TGAP. Décidée par le gouvernement, cette dernière se traduit par une augmentation annuelle de près de 30 millions d'euros, une enveloppe que nous aurions pu utiliser soit pour baisser la redevance, soit pour investir. Dans un secteur comme le nôtre, obligé d'explorer sans cesse de nouvelles solutions techniques, le soutien de l'État est pourtant indispensable. Nous avons besoin de lui à nos côtés, pour nous aider à maintenir notre performance et acquérir de nouvelles technologies. Le gouvernement aurait été mieux inspiré en reversant tout ou partie de cette taxe aux organismes, comme l'ADEME, chargés d'accompagner notamment les acteurs du traitement des déchets dans leurs évolutions pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes sociétales actuelles.

Alors que plus personne ne considère l'enfouissement comme une solution, nous devons en effet rendre l'incinération encore plus vertueuse, et faire du tri et de la valorisation matière les axes majeurs de notre politique.

Si de telles évolutions nous portent à miser sur la recherche et l'innovation pour améliorer l'efficacité de nos installations et préparer l'avenir, elles nous encouragent également à renforcer le travail partenarial que nous avons engagé.

Cela m'amène au dernier défi que nous devons relever, celui de la maîtrise de la chaîne du traitement, dans son ensemble : le Sycotom ne peut plus se contenter d'être le dernier maillon, il doit avoir une vision globale du process, à l'échelle de l'aire métropolitaine que nous couvrons. Seule une démarche partagée et concertée avec les autres syndicats franciliens nous permettra de mailler le territoire de façon complémentaire, d'être au rendez-vous de la modernisation et de nous faire entendre des autorités, françaises et européennes.

Le Sycotom doit par conséquent aller au-delà de sa compétence pour bâtir avec les Établissements publics territoriaux, dans le cadre de son plan d'accompagnement, une politique cohérente de traitement des déchets et être ainsi en capacité d'anticiper les besoins de la population.

Éric Cesari,
Président du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



2,20 Mt
de déchets
traités par le
Sycotom en 2020



32 %
taux de
valorisation
matière, soit
739 062 t



23,2 M€
de coût cumulé
des grèves et de
la crise sanitaire



70 M€
d'emprunts verts
contractés sur le
marché
obligataire



1,6 M€
consacrés à la
collecte et au
traitement des
déchets
alimentaires



267
projets soutenus
depuis 2015 sur
le territoire pour
la prévention et
la sensibilisation

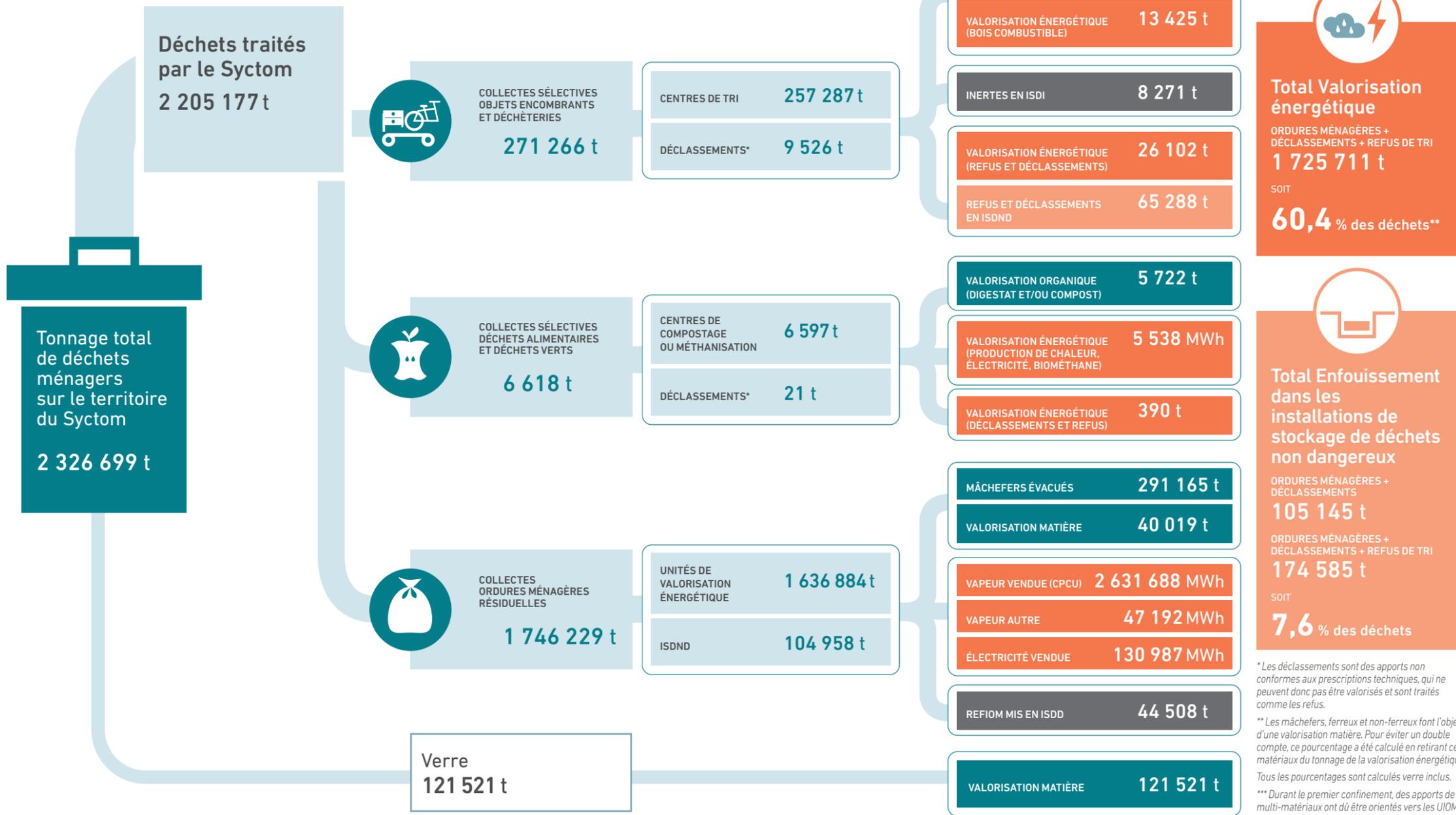


15
projets de
solidarité
internationale

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2020

Territoire de 5 843 553 habitants
Chiffres réels arrêtés au 11/05/2021

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés). Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.

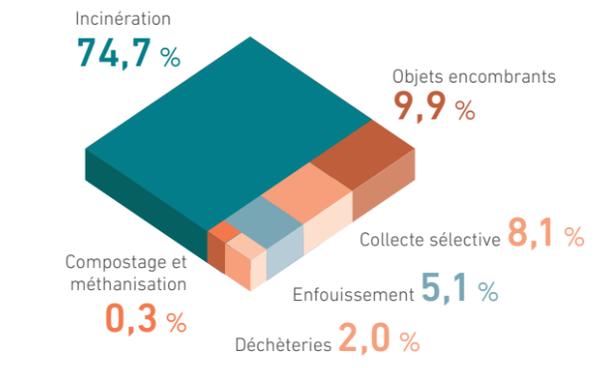


* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.
** Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.
*** Durant le premier confinement, des apports de multi-matériaux ont dû être orientés vers les UIOM, faute de capacités de tri disponibles.

COÛT NET GLOBAL DE TRAITEMENT à la tonne (incluant la politique de soutien du Syctom)



RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODE DE TRAITEMENT



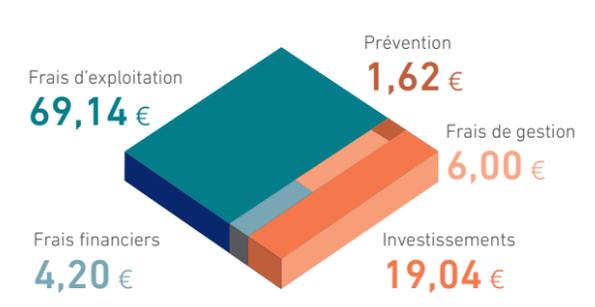
Données arrondies

REDEVANCE ET SOUTIEN VERSÉS

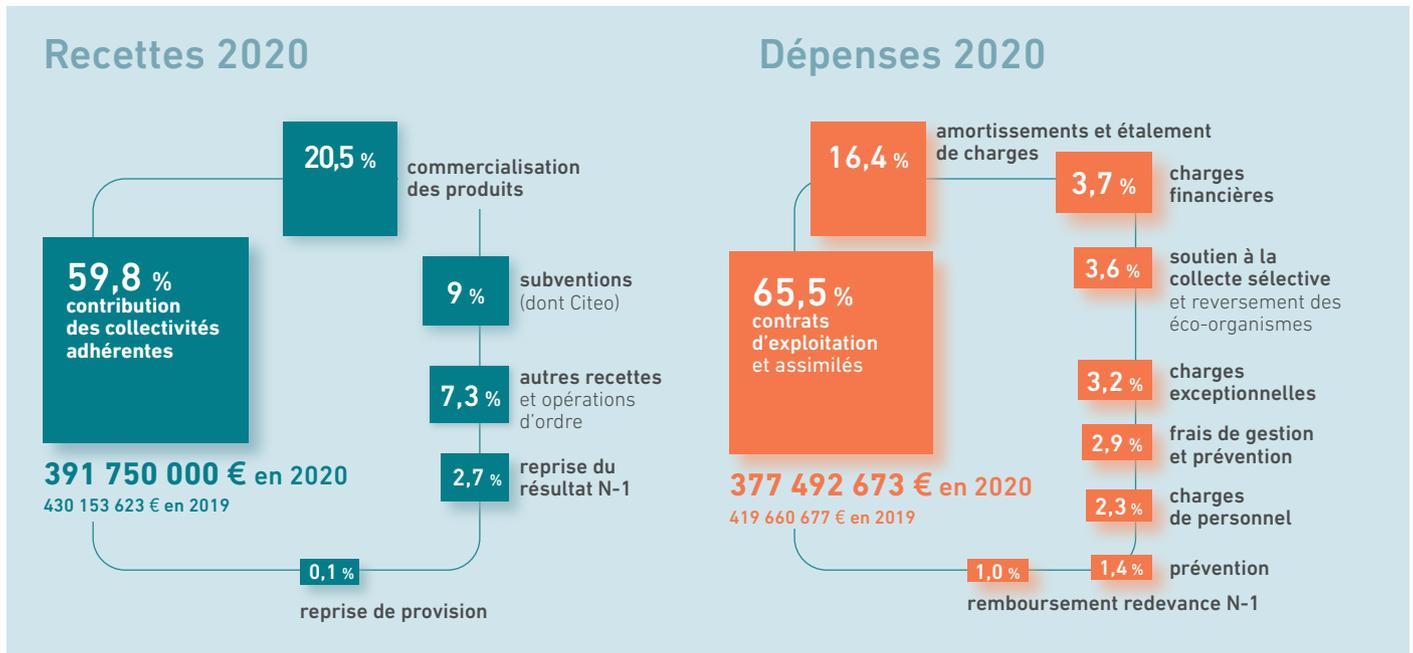
234,1 M€ DE CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS EN 2020

13,9 M€ DE SOUTIENS VERSÉS AUX ADHÉRENTS

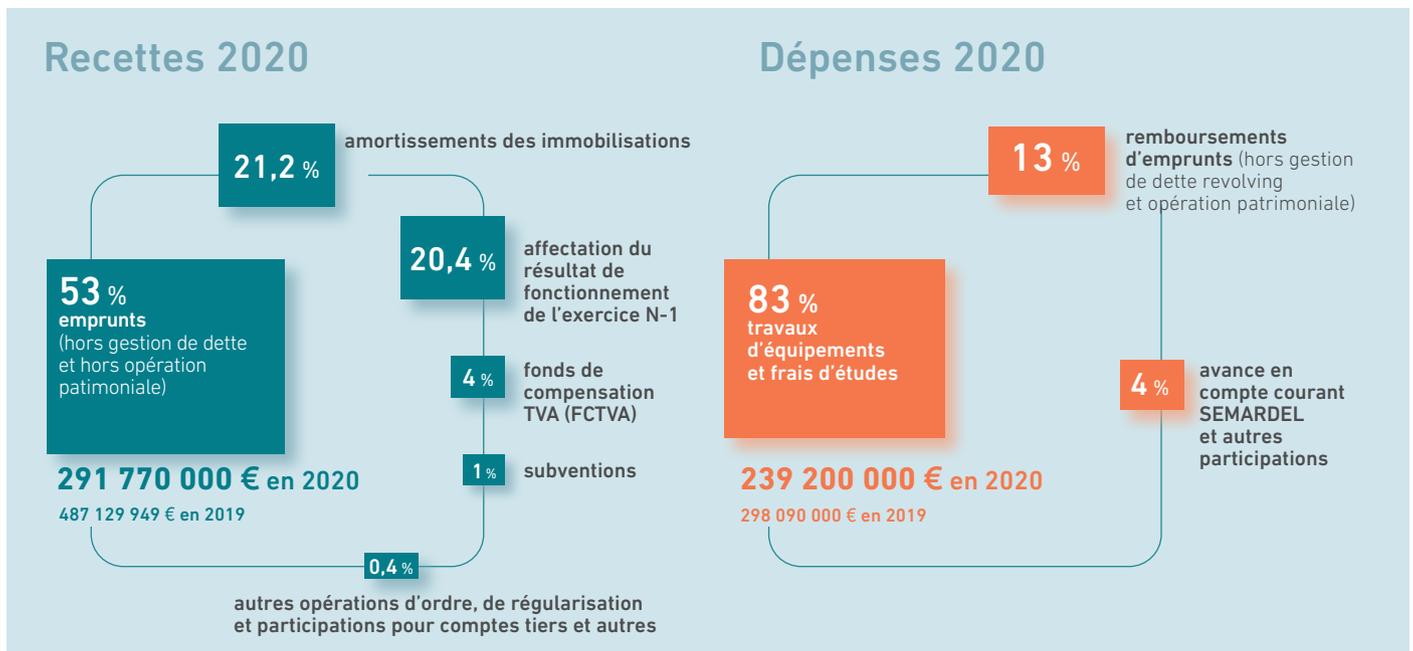
UTILISATION DE LA REDEVANCE pour 100 €



FUNCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



UNE TARIFICATION INCHANGÉE EN 2020

Des tarifs en faveur de la valorisation matière

ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS
94 €/t

COLLECTE SÉLECTIVE
0 à 30 €/t
selon le tonnage collecté

DÉCHETS ALIMENTAIRES
5 €/t

MONTANT DE LA PART POPULATION DE LA REDEVANCE
5,6 €/hab

Des subventions pour faire progresser le tri

COLLECTE SÉLECTIVE
20 à 50 €/t
pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015.
Le bonus s'applique en fonction de la performance de tri.

DÉCHETS ALIMENTAIRES
30 €/t
pour une période expérimentale de 3 ans.
Ou prise en charge de la collecte par le Sycatom.